



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • contact@contrat-riviere-arly.com

Liste des marchés publics conclus en 2015

Etablie en application de l'article 133 du code des marchés publics du 1er août 2006 dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'Economie en date du 21 juillet 2011.

Marchés de Services	Objet du marché	Nom de l'attributaire	Montant en € HT	Code postal	Date du marché
POUR INFO : Marchés de 1 000 € à 20 000 € HT	Mission de levés topographiques terrestres dans le cadre du plan de gestion des matériaux B1-401	Hydrotopo	3 280 € HT	01440 VIRIAT	16/07/2015
	adaptation du plan de gestion des matériaux suite aux crues du 1er mai B1-401	Eau et Territoires	12 000 € HT	38100 Grenoble	16/07/2015
	élaboration d'un plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly - phase 3 B1-401	ETRM	19000 € HT	73700 LES CHAPELLES	20/10/2015
1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;	Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain B2-102	AGRESTIS Eco-Développement	47 705 € HT	74210 FAVERGES	29/05/2015
	Mesures, analyses et proposition d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort C-101	SEPIA	51 325.50 € HT	75003	29/05/2015
2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;	-				
3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.	-				
Marchés de Fournitures	Objet du marché	Nom de l'attributaire	Montant en € HT	Code postal	Date du marché
POUR INFO : 0° Marchés dont le montant est inférieur à 20 000 € HT					
1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;					
2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;	-				
3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.	-				
Marchés de Travaux	Objet du marché	Nom de l'attributaire	Montant en € HT	Code postal	Date du marché
POUR INFO : 0° Marchés dont le montant est inférieur à 20 000 € HT	-				
1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;	-				
2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;	-				
3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.	-				